



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA  
Staatskanzlei SK

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48  
www.fr.ch/cha

Aux Suisses et Suissesses de l'étranger

Fribourg, le 18 octobre 2016

—

## **Vote électronique**

*En date du 16 septembre 2016, l'Etat de Fribourg a reçu du Conseil fédéral l'autorisation de reprendre les essais de vote électronique avec un nouveau système. Le premier essai aura lieu le 27 novembre 2016 et concernera aussi bien la votation fédérale que le second tour des élections cantonales. Pour l'heure, nous vous transmettons le matériel pour la votation fédérale du 27 novembre 2016. Le matériel de vote pour le second tour des élections cantonales vous parviendra ultérieurement.*

*Le texte ci-dessous vous donnera des informations pratiques quant à l'utilisation du nouveau système de vote électronique. Bien sûr, vous avez toujours la possibilité de voter de manière traditionnelle en renvoyant, par voie postale, l'enveloppe-réponse contenant votre certificat de capacité civique et l'enveloppe de vote dans laquelle se trouve le bulletin de vote.*

### **Adresse Internet**

L'adresse Internet pour accéder au système de vote est: <https://fr.evoting.ch>

### **Comment commencer?**

Pour démarrer le processus de vote, veuillez saisir votre code d'initialisation ainsi que votre année de naissance sur le premier écran du portail. Le code d'initialisation se trouve sur le certificat de capacité civique que vous avez reçu par voie postale.

### **Qu'est-ce que le certificat de capacité civique?**

Votre certificat de capacité civique contient les codes requis pour le processus de vote.

Vous trouverez sur le certificat de capacité civique les éléments suivants:

- > Code d'initialisation (signalé par un TRIANGLE): vous devez saisir ce code pour accéder à la plate-forme de vote.
- > Codes de vérification (signalés par un DIAMANT): vous devez vérifier que les codes affichés correspondent bien à ceux qui figurent sur votre certificat de capacité civique. Si les codes correspondent, c'est que votre choix a bien été scellé et transmis.
- > Code de confirmation (signalé par un PENTAGONE): vous devez saisir ce code pour confirmer que les codes de vérification affichés sont corrects. En saisissant votre code de confirmation, vous votez.
- > Code de finalisation (signalé par une ÉTOILE): vous devez vérifier que ce code est le même que celui qui figure sur votre certificat de capacité civique. Si le code correspond, c'est que vous avez voté avec succès.

### **Qu'est-ce que le code d'initialisation?**

Le code d'initialisation (signalé par un TRIANGLE) est une combinaison de chiffres et de lettres inscrite sur votre certificat de capacité civique. Vous devez saisir le code d'initialisation et votre année de naissance sur le premier écran du portail pour vous identifier et démarrer le processus de vote.

### **Comment faire un choix?**

Vous pouvez sélectionner vos choix à l'étape 1 «Choisir» en cliquant sur les cases correspondantes dans la liste (p. ex. «Oui» ou «Non»). Ne cochez aucune case si vous souhaitez voter blanc!

Si vous souhaitez changer vos choix, vous pouvez sélectionner les autres cases.

### **Puis-je modifier mon choix?**

A l'étape 2 «Sceller et transmettre», le choix que vous avez fait à l'étape 1 est affiché. Vous pouvez modifier votre choix en cliquant sur le lien «Changer» de la réponse que vous souhaitez modifier.

Une fois que vous avez cliqué sur le lien «Sceller et transmettre», vous ne pouvez plus modifier votre choix.

### **Que sont les codes de vérification?**

Les codes de vérification sont en principe inscrits sur votre certificat de capacité civique. A défaut, ils se trouvent sur une feuille spécifique jointe à votre matériel de vote. Ils sont signalés par un DIAMANT.

Les codes de vérification sont une série de chiffres qui sera affichée à l'écran à l'étape 3 «Vérifier et voter». Comparez les codes de vérification affichés sur l'écran avec ceux qui sont inscrits sur votre certificat de capacité civique. Si les codes correspondent, c'est que votre choix a bien été scellé et transmis au système de vote électronique.

### **Qu'est-ce que le code de confirmation?**

Le code de confirmation (signalé par un PENTAGONE) se trouve sur votre certificat de capacité civique. Si les codes affichés à l'étape 3 («Vérifier et voter») correspondent aux codes de vérification, vous devez saisir le code de confirmation pour voter. Si vous ne saisissez pas votre code de confirmation, votre vote ne sera pas déposé dans l'urne électronique. Vous pourrez cependant voter par voie postale ou à l'urne.

### **Qu'est-ce que le code de finalisation?**

Le code de finalisation est signalé par une ÉTOILE sur votre certificat de capacité civique. A l'étape 4 «Voté», le code de finalisation vous permet de vérifier que le processus de vote a été terminé avec succès. Si le code de finalisation correspond au code affiché, le processus de vote a été terminé avec succès.

### **Que se passe-t-il si les codes ne correspondent pas?**

Si les codes ne correspondent pas, vous devez contacter l'équipe d'assistance du vote électronique par courriel à l'adresse: [evoting@fr.ch](mailto:evoting@fr.ch)

### **Quelle est la différence entre «Sceller et transmettre» et «Vérifier et voter»?**

A l'étape 2, «Sceller et transmettre» un choix signifie que vous avez déposé vos choix dans une enveloppe virtuelle et que ceux-ci ont été transmis au système de vote électronique. Cependant, à cette étape, vous n'avez pas encore voté formellement, et votre vote n'est pas encore enregistré dans l'urne électronique. Si vous quittez le processus à ce stade, vous pourrez y revenir ultérieurement mais vous ne pourrez pas modifier vos choix. Si vous souhaitez modifier vos choix, vous devez voter par papier de manière conventionnelle. A l'étape 3, «Vérifier et voter» signifie placer vos choix dans une urne électronique, rendant ainsi votre vote effectif. Vous ne pouvez donc plus voter pour le scrutin en cours.

### **Puis-je quitter ou annuler le processus de vote à tout moment?**

Vous pouvez quitter le processus de vote à tout moment avant de voter à l'étape 3. Veuillez noter que, pour terminer le processus de vote, vous devez saisir le code de confirmation.

Si vous quittez le processus sans avoir scellé et transmis vos choix à l'étape 2, vos choix seront perdus, et vous devrez recommencer à l'étape 1 «Choisir». Si vous quittez le processus à l'étape 3, vos choix seront sauvegardés. Si vous vous identifiez de nouveau en indiquant votre code d'initialisation ainsi que votre année de naissance, vous allez continuer le processus à l'étape 3.

Tant que vous n'avez pas saisi le code de confirmation, vous pouvez en tout temps interrompre le processus de vote électronique et voter sur papier de manière conventionnelle.

### **Autres informations?**

De plus amples informations sont disponibles sur la page: [www.fr.ch/evoting](http://www.fr.ch/evoting)